

Bulletin d'inscription

Vide-greniers du dimanche 18 octobre 2026

Installation 6h00 – début des ventes 8h00

Salle du Triskell, MEUCON



☐ Particulier

☐ Professionnel

☐ Association

Mr/Mme : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

N° de téléphone :

N° de registre du commerce (professionnel) :

N° de pièce d'identité (particulier) :

Tarifs :

❖ Sans table : 3,50€ le mètre

❖ Avec table : 11,00€ les 2,2 mètres (nombre de table limité, merci de me contacter avant tout règlement)

Nombre de mètres sans table :m

Nombre de tables :m Total à verser :€

Règlement par chèque ou par virement via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/etoile-sportive-saint-ave-meucon-handball/boutiques/vide-grenier-meucon-2026>

A..... le.....

Signature et précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Règlement :

→ Je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant ce vide-greniers, trocs et puces, et déclare renoncer à tous les recours à l'encontre des organisateurs, ses assurances et la ville en cas de dommages.

→ Il vous sera demandé un extrait de registre de commerce de moins de 3 ans ou une pièce d'identité au nom du réservataire (nous fournir une attestation sur l'honneur prouvant que vous n'avez fait que 2 braderies dans l'année).

→ En raison des frais engagés, les absences ne pourront pas donner droit au remboursement de l'inscription.

→ Les organisateurs ne pourront en aucun cas, être tenus responsables de vols, dégradations, ou accidents survenus au cours de la manifestation.

→ Le déballage s'effectue de 6h00 jusqu'à 8h00, si absence, remise en vente des places.

--> Tables obligatoirement fournies pour les exposants situés dans les allées centrales. Possibilité de choix pour les exposants situés en bordure de salle.

→ Les exposants devront laisser les emplacements propres.

→ Un mètre linéaire sans table est obligatoirement à prendre en cas d'un portant.

→ Réservation confirmée à la réception du paiement (chèque ou helloasso).

→ La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

→ Il est formellement interdit de vendre des objets neufs, des armes à feu, des animaux, de la nourriture et de l'alcool.

→ Tout exposant a l'obligation de rester jusqu'à la fin de l'évènement (17h30).

→ Les animaux sont formellement interdits sur le site.

→ Pour les non-professionnels, en signant ce document, vous attestez sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A..... le.....

Signature et précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Bulletin dûment complété à retourner par mail à l'adresse : vgessam56890@gmail.com ou par courrier à Philippe Le Roux, 20 rue Jean-Philippe Rameau, 56890, SAINT-AVE accompagné d'une **photocopie de votre pièce d'identité**.